



RÉSOLUTIONS AG 2023

RESOLUTION 1 - L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé, approuve le rapport moral du président

RESOLUTION 2 - L'Assemblée, après avoir entendu le rapport financier et le rapport du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion

RESOLUTION 3 - Renouvellement des membres du comité: Jean Jacques Roquigny - Roland Eisenman

La cotisation pour 2024 est maintenue à 20 euros.

Nos membres qui, à l'occasion de l'Assemblée Générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant par chèque bancaire, postal ou en espèces.

Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 2024 qui annule et remplace celle de 2023

Ceux qui ne pourraient pas assister à l'Assemblée Générale pourront utiliser le bulletin d'appel de cotisation et l'adresser à l'adresse ci-après: A.A.R.C. 161 chemin de l'Étringa 74390 - Châtel

Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 2024.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, chère adhérente, cher adhérent, l'expression de nos sentiments distingués.

VOTRE ATTENTION ! Nous vous conseillons.....

Si vous participez à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- De remplir, dès à présent, le bulletin « appel de cotisation 2024 » ci-dessous et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

Si vous ne participez pas à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Remplissez dès à présent le « pouvoir » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 24 décembre 2023. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.

- Remplissez également le bulletin « appel de cotisation 2024 » ci-dessous et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle.

APPEL DE LA COTISATION 2024 (20 euros)

La cotisation est désormais appelée **UNE SEULE FOIS** dans l'année, à réception de ce document. Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, nous vous invitons à utiliser ce document pour:

- Effectuer votre règlement lors de l'Assemblée Générale (1) en le remettant rempli à l'entrée de la salle
- Nous faire parvenir votre règlement (1) si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

M. ou Mme N° de votre carte de membre

Nom de votre résidence à Châtel (adresse complète)

Adresse email:

Réglé par chèque bancaire (1) par chèque postal (1) espèces (1)

Le montant de ma cotisation pour 2024 (20 euros) que je remets au trésorier ou que j'adresse à l'A.A.R.C. 161 chemin de l'Étringa 74390 - Châtel

(1) rayer les mentions inutiles